

## DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR

Liste des pièces à fournir pour la demande sur le site

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

- 1 Titre de séjour **RECTO-VERSO** des parents *en cours de validité (comportant l'adresse mise à jour)*
- 2 Ancien document de circulation pour étranger mineur (si renouvellement ou changement d'adresse)
- 3 Acte de naissance de l'OFPRA de moins de 1 an ou acte de naissance avec filiation délivré par la Mairie de son lieu de naissance ou livret de famille comportant la filiation établie du mineur.

Justificatif de domicile de **moins de 6 mois** (dans le département 78) :

- 4
  - **Si vous êtes locataire ou propriétaire** : bail de location, quittance de loyer à son nom, acte de propriété ou taxe foncière, facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'internet.
  - **Si vous êtes hébergé** : une attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant (joindre dans ce cas la quittance de loyer de votre hébergeant et sa pièce d'identité) ;
  - **Si vous êtes hébergé dans un foyer** : fournir une attestation de présence récente, établie par le responsable du foyer et mentionnant son nom, prénom et date de naissance ;

Preuve que l'enfant est sous la protection de l'OFPRA

- 5 (exemple décision d'admission au statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire)

- 6 Carnet de santé, certificat de scolarité ou de crèche pour les enfants en bas âge (exemple : carnet de santé pour prouver la résidence habituelle en France)




- Si les parents sont divorcés : jugement de divorce ;

- 7
  - Si les parents ne sont pas mariés : autorisation de l'autre parent + copie de sa carte de séjour ;
  - Si l'autorité parentale est exercée par un tiers : copie de la décision de justice portant délégation de l'autorité parentale ou de la décision du conseil de famille.

- 8 50 € en timbre fiscaux

2 photographies (identiques) conformes aux normes biométriques (3,5 x 4,5 cm)

- 9

				
Tête et menton non coupés	Regard de face Visage bien droit	Dents non visibles Bouche fermée	Photo ni sombre, ni tachée, ni coupée	Sans foulard, serre tête ou bandeau

Pour les documents de circulation pour étrangers mineurs,  
la présence de l'enfant et de l'un des parents lors du retrait du document est obligatoire.